



Belfius Financing Company (LU)

Liquidity 2,80% 07/2026 – 07/2028

Obligation à taux fixe en EUR

ISIN: XS3395944906

Publicité – mai / juin 2026

Vous êtes à la recherche d'un investissement :

- qui donne droit au remboursement de 50% du capital investi après un an. À l'échéance finale, vous avez droit au remboursement des 50% restants du capital investi
- qui vous donne droit à des coupons annuels connus au préalable
- d'une durée fixe de 2 ans

Type de produit

- Le produit proposé est un titre de créance avec droit au remboursement du capital investi.
- En souscrivant à cet instrument, vous prêtez de l'argent à l'émetteur qui s'engage à payer certains montants (les intérêts) et à rembourser 100% du capital investi à l'échéance finale (remboursement partiel du capital investi après un an).
- En cas de faillite ou en cas de restructuration (p. ex. bail-in) de l'émetteur et/ou du garant en vertu de la directive 2014/59/UE¹, vous courez le risque de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de perdre la totalité ou une partie du montant initialement investi.
- Les principaux risques liés à ce produit se trouvent dans la rubrique « Risques » plus loin dans cette fiche produit.

Frais total en cas de conservation jusqu'à l'échéance finale

- Maximum 2,50% de la valeur nominale du montant investi sur toute la durée de 2 ans si ce produit est détenu dans le portefeuille jusqu'à l'échéance finale. À titre indicatif: à la date du 26-05-2026, le pourcentage total était égal à 0,60% de la valeur nominale du montant sous-crit sur toute la durée de 2 ans.
- Maximum 50,00 euros par coupure de 2.000 euros sur toute la durée de 2 ans si ce produit est détenu dans le portefeuille jusqu'à l'échéance finale. À titre indicatif: à la date du 26-05-2026, le montant total des coûts était égal à 12,00 euros par coupure de 2.000 euros sur toute la durée de 2 ans.
- Vous trouverez plus d'informations concernant ces frais dans la rubrique « Frais à charge de l'investisseur » plus loin dans cette fiche produit.

¹ Directive 2014/59/EU établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit, du 15 mai 2014



Catégorie de produit



Comfort

Vous trouverez de plus amples informations concernant les catégories de produits sur belfius.be/categorieproduits.

Caractéristiques principales

Durée : 2 ans (du 07-07-2026 au 07-07-2028).

L'obligation Belfius Financing Company (LU) Liquidity 2,80% 07/2026 – 07/2028 vous donne droit à des coupons annuels bruts connus au préalable de 2,80% (1,96% après déduction du précompte mobilier de 30%).

Après un an (07-07-2027), vous recevrez, en même temps que le coupon annuel, un remboursement partiel de 50% du capital investi. À partir de la deuxième année, le coupon est calculé sur le capital restant, de sorte que le montant de ce coupon sera inférieur.

À l'échéance finale (07-07-2028), vous avez droit au deuxième coupon ainsi qu'au remboursement des 50% restants du capital investi. Ainsi, à l'échéance finale, vous aurez récupéré la totalité de votre capital investi.

En cas de faillite ou en cas de restructuration (p. ex. bail-in) de l'émetteur et/ou du garant en vertu de la directive 2014/59/UE, vous courez le risque de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de perdre la totalité ou une partie du montant initialement investi. Vous trouverez plus d'informations dans la rubrique «Risques», sous "Risque de crédit".



Objectif d'investissement

Ce produit offre d'une part à l'investisseur un rendement connu au préalable sous la forme de coupons annuels fixes. D'autre part, dans l'éventualité d'une hausse future des taux, l'échéance périodique du capital permet de réinvestir les avoirs libérés à un rendement potentiel plus élevé.

Exemple chiffré² :

Exemple pour un investissement indicatif de 2.000 EUR³

Date du coupon	Remboursement du capital investi	Capital : base pour le calcul du coupon	Coupon annuel ⁴	Coupon annuel ⁴	Coupon annuel net ⁵	Coupon annuel net ⁵
			En %	En EUR	En %	En EUR
07-07-2027	1.000 EUR	2.000 EUR	2,80%	2.000 x 2,80% = 56,00 EUR	1,96%	2.000 x 1,96% = 39,20 EUR
07-07-2028	1.000 EUR	1.000 EUR	2,80%	1.000 x 2,80% = 28,00 EUR	1,96%	1.000 x 1,96% = 19,60 EUR
Total	2.000 EUR	/	/	84,00 EUR	/	58,80 EUR

Rendement actuariel brut et net : 2,80 %. Ce rendement tient compte du prix d'émission de 100% et est calculé avant déduction du précompte mobilier de 30% (rendement actuariel net: 1,96%, après déduction du précompte mobilier de 30%).

À quoi pouvez-vous vous attendre si vous vendez cet investissement avant l'échéance finale?

Ce produit ne sera pas coté sur un marché réglementé. En l'absence de marché actif d'acheteurs et de vendeurs indépendants de l'émetteur, il n'est pas garanti que vous puissiez vendre le produit avant l'échéance finale. Si vous vendez vous-même cet investissement avant l'échéance finale, le prix calculé par Belfius Banque SA peut être inférieur au prix d'émission auquel vous avez souscrit (par ex. en cas de détérioration de la solvabilité de l'émetteur ou de hausse du taux du marché), ce qui peut éventuellement entraîner une perte de capital. En cas de vente avant l'échéance finale, des taxes (e.a. TOB – voir rubrique « Fiscalité ») et des frais de courtage de maximum 0,60% seront imputés, ainsi qu'un frais supplémentaire de maximum 0,75% sur la valeur du produit calculée par Belfius Banque SA. Plus loin dans cette fiche produit, vous trouverez également de plus amples informations dans les rubriques « Coûts à charge de l'investisseur » et « Risques » (« Risque de liquidité » et « Risque de fluctuation du prix de l'obligation »).

² Cet exemple est donné à titre indicatif et ne donne aucune garantie quant au rendement réel

³ Ce montant correspond à une souscription de 1 coupure de 2.000 EUR

⁴ Avant déduction du précompte mobilier de 30%

⁵ Après déduction du précompte mobilier de 30%



Frais à charge de l'investisseur

Frais inclus dans le prix d'émission de 100%

Frais uniques

Pas de frais uniques

Frais récurrents

Tous les frais récurrents (inclus dans le prix d'émission de 100%) liés à la gestion et à la distribution de ce produit et déduits de sa valeur lors de la durée de l'investissement. Ces frais pourraient évoluer à la hausse comme à la baisse en fonction de l'évolution des conditions de marché pendant la période de souscription. Le total des frais récurrents inclus dans le prix d'émission ne dépassera toutefois pas 1,25% par an ou maximum 2,50% (1,25% x 2 ans) de la valeur nominale du montant souscrit si ce produit est détenu dans le portefeuille jusqu'à l'échéance finale.

À titre indicatif, à la date du 26-05-2026, ces frais s'élevaient à 0,30% par an, soit un total de 0,60% si ce produit est détenu dans le portefeuille jusqu'à l'échéance finale.

Les frais récurrents sont calculés annuellement sur le capital initialement investi et ne diminuent donc pas proportionnellement aux remboursements partiels du capital investi.

Frais total en cas de conservation jusqu'à l'échéance finale

(sur la base du montant minimum de souscription de 2.000 euros)

Pourcentage maximal

Maximum 2,50% de la valeur nominale du montant investi sur toute la durée de 2 ans si ce produit est détenu dans le portefeuille jusqu'à l'échéance finale. À titre indicatif: à la date du 26-05-2026, le pourcentage total était égal à 0,60% de la valeur nominale du montant sous-crit sur toute la durée de 2 ans.

Montant maximal absolu

Maximum 50,00 euros par coupure de 2.000 euros sur toute la durée de 2 ans si ce produit est détenu dans le portefeuille jusqu'à l'échéance finale. À titre indicatif: à la date du 26-05-2026, le montant total des coûts était égal à 12,00 euros par coupure de 2.000 euros sur toute la durée de 2 ans.

Vous trouverez plus d'informations concernant ces frais plus loin dans cette fiche produit.

Frais non inclus dans le prix d'émission de 100%

Remboursement à l'échéance finale

Aucuns frais

Vente avant l'échéance finale

Les frais de sortie suivants sont dus (voir «Risque de liquidité» sous la rubrique « Risques ») :

- Des frais de courtage sur les prix déterminés par Belfius Banque : maximum 0,60%
- Un coût supplémentaire de maximum 0,75% sur la valeur du produit calculée par Belfius Banque



Risques

Cet instrument s'adresse aux investisseurs qui ont une connaissance ou une expérience suffisante pour évaluer, au regard de leur situation financière, les avantages et les risques d'investir dans cet instrument.

Description des risques

Les obligations comportent entre autres les risques suivants :

Risque de crédit

En cas de faillite ou en cas de restructuration (p. ex. bail-in) de l'émetteur ou du garant, en vertu de la directive 2014/59/UE, vous courez le risque que le capital initialement investi ne soit remboursé que partiellement, voire pas du tout, à l'échéance. Dans ce cas, vous courez également le risque qu'un ou plusieurs coupons ne soient pas payés. Si Belfius Banque est confrontée à de graves problèmes de solvabilité, l'organe de contrôle peut imposer une restructuration afin d'éviter la faillite. Dans ce cas, les obligations peuvent, sur décision de l'organe de contrôle, être entièrement ou partiellement annulés ou être convertis en instruments de capitaux propres (actions) (lesdits 'Bail-in'). De ce fait, même sans que l'émetteur ou le garant tombe effectivement en faillite, vous courez le risque de ne pas pouvoir récupérer des montants auxquels vous avez droit et de perdre entièrement ou partiellement le capital investi. L'exercice d'une mesure de résolution par l'organe de contrôle en vertu de la directive 2014/59/UE peut aussi porter sur la garantie fournie par Belfius Banque et avoir pour conséquence que vous ne puissiez pas invoquer la garantie fournie par Belfius Banque.

Risque de liquidité

Cette obligation ne sera pas cotée sur un marché réglementé. En l'absence de marché actif d'acheteurs et de vendeurs indépendamment de l'émetteur, vous courez le risque de ne pouvoir vendre le produit avant l'échéance finale. Belfius Banque a l'intention d'assurer la liquidité, d'une part, par le biais de prix d'achat et de vente et, d'autre part, en se portant acquéreur, sauf circonstances exceptionnelles. L'investisseur qui voudrait revendre ses titres avant l'échéance finale devra les vendre au prix déterminé par Belfius Banque en fonction des paramètres de marché du moment (voir « risque de fluctuation du prix de l'obligation ») qui pourraient conduire à un prix inférieur au prix d'émission (voir « Caractéristiques détaillées »). En cas de vente avant l'échéance finale, des taxes (e.a. Taxe sur les opérations de bourse (TOB), Précompte mobilier (PM) et éventuel Impôt sur les plus-values – voir rubrique « Fiscalité' ») et des frais de courtage de maximum 0,60% seront imputés, ainsi qu'un frais supplémentaire de maximum 0,75% sur la valeur du produit calculée par Belfius Banque (voir rubrique « Coûts à charge de l'investisseur »).



Risque de fluctuation du prix de l'obligation (risque de marché)

Le prix de cette obligation fluctuera en fonction de paramètres de marché tels que les taux d'intérêt, la volatilité des marchés et la santé financière de l'émetteur et du garant. En vendant anticipativement, le rendement actuariel obtenu peut différer en fonction du prix de vente fixé à cette date-là.

Risque d'inflation

Si l'inflation reste positive au cours des prochaines années, le rendement réel peut être négatif. Ce risque est d'autant plus grand en cas d'inflation élevée.

Vous trouverez de plus amples informations concernant les différents risques dans le prospectus ou sur belfius.be/risques-investissements.

Souscription

Période de souscription

Du 29-05-2026 au 30-06-2026 inclus, avant 21 heures (sauf clôture anticipée).

Date de paiement

Le 07-07-2026. L'émetteur a le droit d'annuler l'émission jusqu'à 5 jours ouvrables avant la date de paiement. Les investisseurs seront tenus au courant de cette annulation par l'émetteur ou par le garant.



Autres informations utiles

Émetteur	Belfius Financing Company SA, société de droit luxembourgeois, filiale à 100% de Belfius Banque SA.
Garant	Belfius Banque SA (notation S&P: A, perspective stable / Moody's: A1, perspective stable / Fitch: A-, perspective stable). Une notation (ou «rating») est donnée uniquement à titre indicatif et ne constitue aucunement une recommandation pour l'achat, la vente ou la conservation des titres de l'émetteur. L'agence de notation peut à tout moment suspendre, modifier ou retirer la notation. Vous trouverez plus d'informations concernant les notations de crédit sur belfius.be/notationdecredit . Vous pouvez également consulter les conseils de notation sur belfius.be/ratings .
Durée	Du 07-07-2026 au 07-07-2028..
Prix d'émission	100%; coupures de 2.000 EUR.
Montant de l'émission	Le montant minimum s'élève à 3.000.000 euro. Le montant maximum s'élève à 500.000.000 euro.
Prix de remboursement à l'échéance finale	Par coupure de 2.000 euros, l'investisseur a droit à un remboursement de 1.000 euros au 07-07-2027 et un dernier remboursement de 1.000 euros au 07-07-2028. En cas de faillite ou en cas de restructuration (p. ex. bail-in) de l'émetteur et/ou du garant en vertu de la directive 2014/59/UE, vous courez le risque de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de perdre la totalité ou une partie du montant initialement investi.
Coupons	Coupons annuels bruts de 2,80% (1,96% après déduction du précompte mobilier de 30%). payables au 07-07-2027 et au 07-07-2028. Le coupon auquel vous avez droit à partir du 07-07-2028 sera calculé sur le capital restant. Par conséquent, le montant de ce coupon sera inférieur.

Dossier-titres

La mise en dépôt auprès de Belfius Banque est exonérée de droits de garde. Des droits de garde peuvent, en revanche, être imputés en cas de dépôt auprès d'autres institutions financières.

Droit applicable

Ces titres de créance sont soumis au droit belge.



Fiscalité

En vertu de la législation fiscale actuelle, qui est susceptible d'être modifiée, le régime fiscal est le suivant:

1. Investisseurs particuliers soumis à l'Impôt des Personnes Physiques belge

Coupons et paiements à l'échéance finale :

Précompte mobilier (PM) libératoire de 30% sur les coupons et sur la somme payée en Belgique au-delà du prix d'émission à l'échéance (anticipée) finale. Si aucun PM n'a été retenu (par exemple en cas de paiement sur un compte étranger), vous devez déclarer vous-même ce montant dans votre déclaration d'impôt des personnes physiques

En cas de vente avant l'échéance finale à Belfius Banque SA au nom et pour compte de l'émetteur:

- La différence positive entre le prix de rachat et le prix d'émission est considérée comme un intérêt et est, en cas de paiement en Belgique, soumise à un PM libératoire de 30%. Si aucun PM n'a été retenu (par exemple en cas de paiement sur un compte étranger), vous devez déclarer vous-même ce montant dans votre déclaration d'impôt des personnes physiques
- Taxe sur les opérations de Bourse (TOB) de 0,12% (maximum 1.300 euros)

2. Sociétés belges soumises à l'Impôt sur les sociétés

Régime fiscal applicable à l'ensemble des revenus (intérêts et plus-values) :

- Les revenus sont imposables à l'Impôt sur les sociétés
- Aucun précompte mobilier ne sera retenu si l'attestation correspondante a été signée
- Taxe sur les opérations de bourse (TOB) de 0,12% (maximum 1.300 euros) en cas de vente ou d'achat avant l'échéance finale; pendant la période de souscription et à l'échéance finale, aucune TOB n'est due

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le prospectus de base ou vous adresser à Belfius Banque. Les investisseurs soumis à un autre régime fiscal sont invités à s'informer sur le régime fiscal qui leur est applicable.



Prospectus

Avant d'investir, les investisseurs potentiels sont invités à prendre connaissance du contenu complet du [prospectus de base](#) du 19-05-2026 (le Notes Issuance Programme) et de tous les suppléments futurs éventuels (ces suppléments sont insérés à la fin du prospectus de base, approuvés par la FSMA), ainsi que des [Final Terms](#) en anglais (du 28-05-2026) et du [résumé du prospectus de base](#), disponible en français et en néerlandais.

S'il est constaté qu'un nouveau facteur important, une erreur substantielle ou une inexactitude substantielle liés aux informations contenues dans le prospectus de base et susceptible d'influencer l'évaluation des valeurs mobilières surviennent entre la date d'approbation du prospectus de base et la date de clôture de la période de souscription, un supplément au prospectus de base sera publié.

En cas de publication d'un supplément ou d'un nouveau prospectus de base pendant la période de souscription, les investisseurs ayant déjà souscrit à ce titre de créance ont le droit de retirer leur souscription dans un délai de 3 jours bancaires ouvrables après publication du supplément ou du nouveau prospectus de base. Belfius Banque vous assistera, le cas échéant, dans l'exercice de votre droit de rétractation. Plus d'informations sur votre droit de rétractation sont disponibles sur belfius.be/informations-investisseurs.

Si vous avez opté de recevoir les informations par voie électronique, vous retrouverez cette information via nos canaux digitaux [Belfius Direct Net ou Belfius Mobile](#) et/ou votre extrait de compte numérique. Si vous avez choisi de ne pas recevoir d'informations par voie électronique, nous vous recommandons de surveiller notre site web pour vérifier si un supplément a été publié. Si vous souhaitez néanmoins recevoir cette information par voie électronique, vous avez toujours la possibilité de demander l'accès à l'un de nos canaux digitaux.

L'approbation du prospectus par la FSMA ne peut pas être considérée comme une recommandation de ce produit.

Les documents ci-dessus sont disponibles gratuitement dans les agences de Belfius Banque, qui assurent le service financier, ainsi que sur belfius.be ou sur belfius-financingcompany.lu.



Service plaintes

Une plainte ? Contactez d'abord votre agence, votre conseiller financier ou le service Gestion des plaintes (N° de colis 7908), place Charles Rogier, 11 à 1210 Bruxelles ou envoyez un e-mail à complaints@belfius.be.

Vous n'êtes pas satisfait de la réponse ? Adressez-vous à Belfius Banque SA, Negotiation (N° de colis 7913), place Charles Rogier, 11 à 1210 Bruxelles ou envoyez un e-mail à negotiation@belfius.be.

Vous ne trouvez pas immédiatement la solution après avoir contacté les services précités ? Adressez-vous à l'Ombudsman en conflits financiers, North Gate II, boulevard du Roi Albert II, 8 à 1000 Bruxelles (<https://www.belfius.be/retail/fr/ext-ombudsfin>)

Comment souscrire ?



Vous pouvez souscrire du **29-05-2026** au **30-06-2026** inclus avant 21 heures (sauf clôture anticipée)



Dans votre agence Belfius



Online via Belfius Mobile ou Belfius Direct Net



Belfius Connect au 02 222 12 01 ou via « Contact » sur [belfius.be](https://www.belfius.be)

Conditions valables au 29-05-2026 – Le présent document est une communication marketing et ne peut pas être considéré comme un conseil en investissement.